

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
MRC de la Matawinie**

**Vendredi
09 juin
2023
(08)**

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 09 juin 2023, au lieu et à l'heure habituels. Sont présents, Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Julie-Anne Cousineau
Lucie Vignola

Bertrand Taillefer
Jacques Bourassa

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse, madame Isabelle Parent.

Sont absents, la conseillère Chantale Perreault et le conseiller André Lafrenière

La directrice générale par intérim, madame Martine Bélanger, est également présente.

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

23-245

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère, Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé et, que le point 10.2 est retiré.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-246

3. Adoption du procès-verbal du 12 mai 2023

Il est proposé par la conseillère, Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

- Que le procès-verbal de l'assemblée du 12 mai 2023 soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

4. Rapport de correspondance et autres rapports

5. Dépôt du rapport financier

6. Adoption des comptes à payer au montant de 109 490.76 \$

Il est proposé par la conseillère, Lucie Vignola
Et résolu,

- Que la liste des comptes à payer au montant de 109 490.76 \$ soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution;
- Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

15997	ADT Canada Inc.	275.94\$*
15998	Agences des forêts privées de Lanaudière (résol)	100.00\$
15999	Compo Recycle	45 879.83\$*
16000	EBI Environnement Inc.	3 033.16\$*
16001	Féd. Québécoise des Municipalités	1 104.66\$*
16002	Corporation des Fleurons du Québec (résol)	356.42\$
16003	Flip Communications & Stratégies	427.71\$*
16004	GDG Environnement	79.596.69\$*
16005	Juteau Ruel Inc.	1 111.49\$*
16006	ANNULÉ	-----
16007	Pépinières Excels Inc.	3 980.21\$
16008	Manoir de la Rivière Dufresne (résol)	54.00\$
16009	Ministère du Revenu du Québec	4 417.63\$*
16010	Bell Canada	296.27\$*
16011	Petite Caisse (résol)	300.00\$
16012	Fondation des Samares (résol)	100.00\$
16013	MRC Matawinie	41 354.22\$*
16014	Pitneyworks	618.65\$*
16015	Améric 125 Inc.	957.97\$
16016	Aero-Feu	1 336.01\$
16017	Alain Baumgarten	800.00\$
16018	Martine Bélanger	34.90\$
16019	Benoît Michaud	307.86\$
16020	France Blouin	158.11\$
16021	Boisvert et Chartrand S.E.N.C.	31 388.17\$
16022	Centre Culturel Desjardins	650.00\$
16023	Home Hardware	164.43\$
16024	CMP Mayer Inc.	19 854.46\$
16025	DHC Avocats Inc.	922.39\$
16026	Alain Duguay	185.00\$
16027	EMRN	927.56\$
16028	Eurofins Environex	429.44\$
16029	4412656 Canada Inc. Equipement	288.68\$
16030	Excavation Pigeon	603.62\$
16031	Gestion Marco Desrosiers Inc.	1551.30\$
16032	La griffe SGB	1 830.41\$
16033	Husky Ltée	123.94\$
16034	Les industries Usifab Rawdon Inc.	1 192.66\$
16035	J.P.Racette Inc.	144.65\$
16036	Juteau Ruel Inc.	361.66\$
16037	Kersia Canada Ltée	43.09\$

16038	L'atelier Urbain Inc.	1 006.03\$
16039	Benoît Lagacé	450.85\$
16040	Patrick Lauzon	55.59\$
16041	Librairie Martin Inc.	589.16\$
16042	Linde Canada Inc.	342.76\$
16043	Location Gonflables	747.35\$
16044	Medisecur	1 771.86\$
16045	MES Canada Inc.	60.85\$
16046	Messer Canada Inc.	24.06\$
16047	Municipalité de Saint-Donat	2 484.84\$
16048	Municipalité de Saint-Côme	2 820.25\$
16049	Patrick Morin	262.43\$
16050	Francis Pelletier	25.12\$
16051	Pétrole Pagé Inc.	14 116.74\$
16052	Protection incendie Sylvain Tremblay	2 270.99\$
16053	P.G Solutions Inc.	860.02\$
16054	Marché Robert Desrochers & Fils	89.86\$
16055	Les Rénovations C.M.P.	3 071.28\$
16056	9142-7237 Québec Inc.	2 984.39\$
16057	Jonathan Ruffo	619.89\$
16058	Résopro Inc.	1 597.01\$
16059	Excavation Marcel Clark Inc.	2 195.21\$
16060	SRAD Communications	1 595.85\$
16061	Staples Professionnel Inc.	322.88\$
16062	Urgence Graphique	4 869.18\$
16063	Petite Caisse (résolution)	3 400.00\$
16064	Julie-Anne Cousineau (résolution)	199.50\$
16065	Duo Laolaya (résolution)	461.36\$
16066	Fonds d'information sur le territoire	85.00\$*
16067	La vraie bonne tarte Québécoise (résolution)	700.00\$
16068	Les fermes Horticoles LMR Inc. (résolution)	240.00\$
16069	L'Union-Vie	4 297.40\$*
16070	Manoir de la Rivière Dufresne	3 904.21\$*
16071	La Petite mission (résolution)	1 000.00\$
16072	Rogers	195.47\$*
16073	La santé mentale Rock Fest (résolution)	250.00\$
16074	Simpliciti	143.87\$*
16075	SPCA Lanaudière Basses Laurentides	607.54\$*

* Total des incompressibles : 187 349.74\$

Période de questions sur les finances

7. Règlements et avis de motion (aucun dossier)

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

23-248

8.1 Projet de développement acéricole – Appui [n/d 114-241]

ATTENDU QUE la MRC de Matawinie lance un deuxième appel de projets dans le cadre du Fonds Région et Ruralité, Volet 4 – Soutien à la vitalisation;

ATTENDU QUE monsieur Alan Bryson de l'Érablière O'Maple souhaite déposer un projet d'agrandissement de 15 000 entailles sur son lot;

ATTENDU QUE le projet est d'une envergure de 650 000\$ environ;

ATTENDU QUE le projet doit bénéficier de l'appui du conseil municipal ou du milieu où il se déroule;

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller, Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci appuie le projet d'agrandissement de 15 000 entailles sur le lot de M. Alain Bryson de l'Érablière O'Maple.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-249

8.2 Projet de développement acéricole – Appui [n/d 114-241]

ATTENDU QUE la MRC de Matawinie lance un deuxième appel de projets dans le cadre du Fonds Région et Ruralité, Volet 4 – Soutien à la vitalisation;

ATTENDU QUE monsieur Martin Pilette de l'entreprise Les Érablières Des Monts souhaite déposer un projet d'augmentation du nombre d'entaille. Le projet se fera sur des terres publiques à proximité de la route 125;

ATTENDU QUE le projet se fera en 2 phases pour un montant d'environ 400 000\$;

ATTENDU QUE le projet doit bénéficier de l'appui du conseil municipal ou du milieu où il se déroule;

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller, Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci appuie le projet d'agrandissement de nombre d'entailles par M. Martin Pilette de l'entreprise Les Érablières Des Monts.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-250 **8.3** **Rock Fest santé mentale- Demande d'appui [n/d 207-130]**

Il est proposé par la conseillère, Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accorde une aide financière de 250 \$ pour la tenue de la 10^e édition Rock Fest pour la Santé Mentale.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-251 **8.4** **Convention collective – 2023 à 2027[n/d 605-120]**

Il est proposé par la conseillère, Julie-Anne Cousineau

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'adoption de la nouvelle convention collective 2023-2027, telle que présentée et autorise la mairesse et la directrice générale par intérim à signer tout document à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-252 **8.5** **Employés et officiers de la municipalité [n/d 303-130]**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Bourassa

- Que le conseil municipal accepte l'ajout de la rémunération d'intervenant médical événementiel à la liste des salaires des employés cadres, des officiers incendie, pompiers et premiers répondants de la municipalité, telle que déposée, ainsi que les frais inhérents (frais de déplacements, formation, colloques et congrès) pour l'année 2023.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'administration et les ressources humaines

9. Sécurité publique
(Rapport de Jacques Bourassa)

(Aucun dossier)

Période de questions sur la sécurité publique

10. Travaux publics
(Aucun rapport)

10.1 Ministère des Transport- Ponts [n/d 602-132]

- ATTENDU QUE le ministère des Transports a procédé à l'inspection des ponts sur notre territoire;
- ATTENDU QUE plusieurs ponts nécessitent des réparations majeures : Pont de la Loutre (P-10947), pont chemin des Aulnes (P-10946), pont chemin Notre-Dame-de-la-Merci (P-05036), pont Montée de la Réserve (P-10751);
- ATTENDU QUE le ministère a effectué des réductions de charges afin de réduire le poids sur les ponts nécessitant des réparations majeures;
- ATTENDU QUE ces réductions de charges empêchent le passage de véhicules lourds tels que des bétonnières, camion de bois, camions de vidanges, déneigeuses, etc.;
- ATTENDU QUE cet empêchement nuit au développement économique de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci;
- ATTENDU QUE le ministère a prévu les réparations des ponts mentionnés selon l'échéancier suivant :
- Pont chemin de la Loutre : 2023;
 - Pont chemin des Aulnes : dans un plan quinquennal;
 - Pont chemin Notre-Dame-de-la-Merci : dans un plan quinquennal;
 - Pont Montée de la Réserve : Aucune prévision;
- ATTENDU QUE la réparation et la réfection des structures des ponts sont de juridiction provinciale;
- ATTENDU QU' À la suite de l'envoi de la résolution portant le numéro 21-049 en date du 12 février 2021, il n'y a aucun développement dans ce dossier pour la réparation de trois de ces ponts;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci demande au Ministère des Transport d'effectuer les travaux appropriés dans des délais plus courts et d'étudier les avenues possibles avec la Municipalité afin de réduire ces délais.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions des travaux publics

11. Environnement et Hygiène du milieu
(aucun rapport)

23-254

11.1 Écocentre- carte magnétique perdue[n/d 208-165]

CONSIDÉRANT QU' une augmentation importante du nombre de cartes perdues a été remarqué au courant de l'année 2022.

CONSIDÉRANT l'augmentation des coûts d'achat des cartes auprès de notre fournisseur.

Il est proposé par le conseiller, Bertrand Taillerfer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'augmentation du tarif d'une carte magnétique perdue à 25\$

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu

12. Éducation, Famille, Aînés et loisirs
(Rapport de Julie-Anne Cousineau)

23-255

12.1 École secondaire des chutes – Gala de la Goutte d'Or
[n/d 803-130]

Il est proposé par la conseillère, Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci entérine la décision de la directrice générale par intérim d'être un partenaire au Gala de la Goutte d'Or pour un montant de 100\$ qui se veut un moment de reconnaissance de la réussite scolaire.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-256

12.2 Camp de jour de Saint-Donat : remboursement pour les frais «non-résident» [n/d 802-102]

Madame Julie-Anne Cousineau se retire pour la prise de décision de cette résolution.

Il est proposé par le conseiller, Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le remboursement de 199.50\$ à madame Julie-Anne Cousineau et monsieur Christopher Oakes, les frais de «non-résident»

chargés par la municipalité de Saint-Donat pour l'inscription de son enfant au camp de jour.

Adopté unanimement par les conseillers

Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs

13. Aménagement, urbanisme (Rapport de Bertrand Taillefer)

23-257

13.1 Demande de permis de dérogation mineure # DM-2023-01, 2537, chemin Saint-Guillaume

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser une marge de recul latérale à 0,51 mètre pour un cabanon initialement situé à 1,5 mètre de la marge latérale en raison de l'impact de la réforme cadastrale de 2019, qui a eu pour effet de réduire la ligne latérale du cadastre;

ATTENDU QUE la demande vise l'immeuble situé au 2537, chemin Saint-Guillaume;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que la demande de dérogation mineure permet de rectifier une situation qui est la résultante d'un effet associé à la réforme cadastrale de 2019;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller, Bertrand Taillefer
et résolu

- Que le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure afin d'autoriser la marge de recul du cabanon à une distance de 0,51 mètre puisqu'il s'agit d'un impact causé par la réforme cadastrale de 2019 et que le propriétaire avait respecté la marge initiale prévue, qui était au moment de sa demande, prévue à 1,5 mètre.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-258

13.2 Demande de permis de dérogation mineure # DM-2023-02, 3871, Chemin Notre-Dame-de-la-Merci

ATTENDU QUE la propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin d'autoriser le retrait et la reconstruction de la galerie existante au même emplacement, et sans augmentation de la superficie de celle-ci ainsi que pour la réparation de la façade du bâtiment principal qui est en frontage au lac et qui est en très mauvais état;

ATTENDU QUE la demande vise l'immeuble situé au 3871, chemin Notre-Dame-de-la-Merci;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent qu'il n'y aura aucun changement au niveau de l'implantation, de la superficie ainsi que de la projection au sol de la galerie et que de la laisser en place représenterait des risques pour la sécurité des occupants et que la façade est dans un état de dégradation. Le fait de procéder à ces travaux n'impliquerait donc pas une aggravation des risques ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller, Jacques Bourassa
et résolu

- Que le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure afin d'autoriser le retrait et la reconstruction de la galerie existante au même emplacement, et sans augmentation de la superficie de celle-ci ainsi que d'autoriser la réparation de la façade du bâtiment principal qui est en frontage au lac et qui est en très mauvais état.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'Aménagement, Urbanisme

**14. Promotion touristique et développement
(Rapport de Jacques Bourassa)**

23-259

14.1 Marché Authentique [n/d 802-112]

ATTENDU QUE La réalisation des marchés et les dépenses reliées à celles-ci ne s'effectuent pas nécessairement de façon chronologique;

ATTENDU QUE Pour faciliter le travail de la responsable, il serait opportun d'autoriser la tenue de l'ensemble des budgets, tels que définis dans la présentation budgétaire;

ATTENDU QUE Des rencontres sont prévues afin de suivre l'évolution du budget et qu'il sera revu en conséquence des résultats afin de respecter le budget global,

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'ensemble du budget de 30 000\$ ajusté par les bénéfices ou pertes de chaque marché et par les revenus divers de 12 000\$ qui proviendront de la vente de produit, commanditaires, etc., tels que présentés dans les prévisions budgétaires.

Adoptée unanimement par les conseillers

Période de questions sur la promotion touristique et développement

15. Art et Culture (Rapport de Lucie Vignola)

(Aucun dossier)

Période de questions sur les arts et la culture

Période de questions d'ordre générale

23-260

16. Fermeture de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller, Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits
suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions
suivantes : 23-247, 23-250, 23-252, 23-255**

Martine Bélanger, Directrice générale par intérim _____

10 personnes

Fin de la session à 21 : 30 heures

Isabelle Parent, Mairesse

Martine Bélanger, Directrice générale par intérim